



Régularisation

Par Krs

Je suis sans papier en France et je suis enceinte de 4 mois, le père de mon enfant a été reconnu réfugié en novembre 2024 à l'ofpra en tant qu'homosexuel

Je voulais savoir s'il avait le droit de reconnaître l'enfant??

Et s'il le reconnaissait est-ce que l'enfant aurait le statut de réfugié ???

Si l'enfant obtenait le statut de réfugié pourrai-je me régulariser en tant que parent d'un enfant réfugié ??

Si tout cela est possible , comment procède t on

Merci de bien vouloir me répondre
Cordialement

Par DIU1973

Bonsoir (les bénévoles qui répondront droit aux salutations).

Le père réfugié a tout à fait le droit de reconnaître son enfant, même si vous êtes en situation irrégulière. La reconnaissance de paternité est un droit fondamental.

La reconnaissance peut se faire avant ou après la naissance de l'enfant.